

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 octobre 2021

Compte-rendu affiché le 11 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
octobre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Laurent DURIEUX, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Sonia MONFORT à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
EXCEPTIONNELLES À DIVERSES
ASSOCIATIONS

Délibération : 10.2021.117

Transmis en préfecture le : 12/10/2021

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick FAURE

La crise sanitaire que nous traversons depuis 18 mois continue d'impacter fortement les acteurs associatifs saint-geinois. En effet, les confinements, accompagnés de diverses restrictions et couvre-feux successifs ont eu de multiples conséquences telles que l'impossibilité pour les associations d'occuper les salles communales mises à leur disposition pour la pratique de leurs activités.

Néanmoins, pour plusieurs associations, les loyers correspondant à la location des salles municipales ont été appelés en totalité sur la saison 2020/2021 alors que l'activité qui s'y déroule n'a pu se tenir et donc générer les recettes correspondantes.

Pour soutenir le tissu associatif, la délibération du 25 mars 2021 relative au budget 2021 prévoyait une enveloppe de subventions de fonctionnement exceptionnelles d'un montant de 25 000€ pour permettre à la ville de subventionner des dépenses exceptionnelles associatives atypiques générées par la crise sanitaire qui ne pourraient pas être financées par les budgets de fonctionnement associatifs et qui revêtent un caractère de force majeure.

A ce titre, la Ville de Saint-Genis-Laval souhaite soutenir les associations en ayant fait la demande pour le versement d'une subvention correspondant aux loyers payés en totalité sur la saison 2020/2021.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°03.2021.029 adoptant le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n°03.2021.030 approuvant le versement de subventions à des associations ;

Vu l'avis de la commission municipale n°3 « Vie associative, sport, culture, jumelage » du jeudi 30 septembre 2021 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Considérant la nécessité de soutenir le secteur associatif saint-geinois impacté par la crise sanitaire ;

Considérant l'enveloppe de subvention de 25 000€ approuvée dans le cadre du budget 2021 lors du conseil municipal du 25 mars 2021 et la nécessité de délibérer pour versement de ces subventions ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-après et selon les conditions énoncées ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer tous documents utiles au versement de ces subventions.

Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé (art.6745)

Nom de l'organisme	Local mis à disposition	Redevance d'occupation demandée pour la saison 2020/2021	Subvention à verser	Valorisation des salles communales
Club de l'Amitié	Salle multifonctionnelle des Barolles, Allée Paul Frantz, Saint-Genis-Laval	165,00 €	165,00 €	1 960,00 €
Place à la danse	Salle multifonctionnelle des Barolles, Allée Paul Frantz, Saint-Genis-Laval	330,00 €	330,00 €	Néant
C'Danse	Salle multifonctionnelle des Barolles, Allée Paul Frantz, Saint-Genis-Laval	330,00 €	330,00 €	Néant
ASPAL Peinture	Salle multifonctionnelle des Barolles, Allée Paul Frantz, Saint-Genis-Laval	330,00 €	330,00 €	410,00 €

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.